



Direction des ressources humaines

Paris, le 16 janvier 2024

Affaire suivie par :

Division des personnels administratifs,  
techniques, sociaux et de santé (DPATSS)

Christophe HARNOIS  
Chef de la DPATSS

Mél : [Christophe.harnois@ac-paris.fr](mailto:Christophe.harnois@ac-paris.fr)

Julie BORDAT

(Secrétariat)

Tél : 01 44 62 44 94

Mél : [ce.dpatss@ac-paris.fr](mailto:ce.dpatss@ac-paris.fr)

12 boulevard d'Indochine

CS 40 049

75933 Paris Cedex 19

Le recteur de la région académique Île-de-France,  
recteur de l'académie de Paris,  
chancelier des universités

à

Mesdames les cheffes et messieurs les chefs  
d'établissement du second degré public  
Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des  
CIO  
Mesdames et messieurs les enseignants du premier degré

s/c de mesdames les inspectrices et de messieurs les  
inspecteurs de circonscriptions du premier degré public  
Mesdames et messieurs les enseignants du second degré,  
d'éducation et des psychologues de l'éducation  
nationale

## **24AN0005**

**Objet** : Dispositif *Passerelles* – accompagnement des parcours – faire évoluer la carrière par l'accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat.

### **Calendrier :**

Réunion d'information par webinaire : 24 janvier 2024 (de 12h30 à 14h00)

Date limite de dépôt des candidatures : 8 février 2024

Phase de sélection des candidatures et auditions : Du 8 février au 8 mars 2024

Information de la décision aux candidates et aux candidats : au plus tard le 20 mars 2024

Prise de poste : 1<sup>er</sup> septembre 2025

### **Références :**

- Relevé de décision du 10 septembre 2021 relatif au plan de requalification pluriannuel de la filière administrative au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- Instruction du 28 mars 2022 relative à l'accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat.

### **PJ :**

**Annexe 1** : formulaire de candidature pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE) par la voie du détachement

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre de l'accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat.

#### **I. Définition du dispositif :**

Le relevé de décisions du 10 septembre 2021 portant plan de requalification pluriannuel de la filière administrative prévoit notamment la prise en compte de l'évolution des missions et des métiers de la filière administrative, la mise

en place d'un accompagnement des parcours professionnels des personnels, le renfort de leur formation initiale et continue et la requalification des emplois administratifs de 2021 à 2026.

Dans ce cadre, le plan prévoit un dispositif visant à faciliter le détachement des personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat et à instituer une formation dans les instituts régionaux d'administration (IRA) au moment de la prise de fonctions. Il s'inscrit dans le souci de développer la mobilité entre corps et de valoriser les compétences des personnels intéressés.

En 2023, quatre collègues ont intégré ce dispositif : deux en établissement scolaire et deux dans les services académiques sur des fonctions de gestion des ressources humaines.

Pour l'année 2024, quatre possibilités de détachement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat sont proposées par l'académie de Paris.

## **II. Calendrier et procédure :**

### **➤ Date limite de dépôt des candidatures : jeudi 8 février 2024**

Les personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et psychologues intéressés par un détachement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat formulent leur demande auprès du secrétariat de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (DPATSS) dont les coordonnées sont rappelées ci-dessous.

#### Secrétariat de la DPATSS

Mme Julie BORDAT : 01 44 62 44 94

[Ce.dpatss@ac-paris.fr](mailto:Ce.dpatss@ac-paris.fr)

Rectorat de l'académie de Paris - 12 boulevard d'Indochine, 75933 Paris Cedex 19;

Le dossier de candidature comprend :

- Le formulaire de candidature pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE) par la voie du détachement, dûment complété (annexe 1)
- un CV ;
- une lettre de motivation mettant en évidence les compétences et les aspirations ;

Le nombre de possibilités de détachement étant contingenté et afin de respecter une bonne organisation de la procédure, merci d'adresser des dossiers complets et de respecter les délais d'envoi de votre demande.

<b>Afin de présenter le dispositif aux personnels intéressés une réunion d'information est organisée le mercredi 24 janvier 2024 de 12H30 à 14H00 par webinaire</b>
---

### **➤ Modalités de sélection des candidatures : du 8 février au 8 mars 2024**

Au niveau académique :

- Pré-sélection des dossiers par une commission présidée par le directeur des ressources humaines (DRH) ou ses représentantes et représentants.
- Audition : les candidates et les candidats sont reçus en entretien par deux des membres de la commission.

Au niveau ministériel :

- Les candidates et candidats retenus déposent leurs demandes de détachement auprès de la DPATSS qui les transmet à direction générale des ressources humaines du ministère (DGRH) qui se prononce sur la liste définitive des candidatures retenues.

➤ **Communication de la décision :**

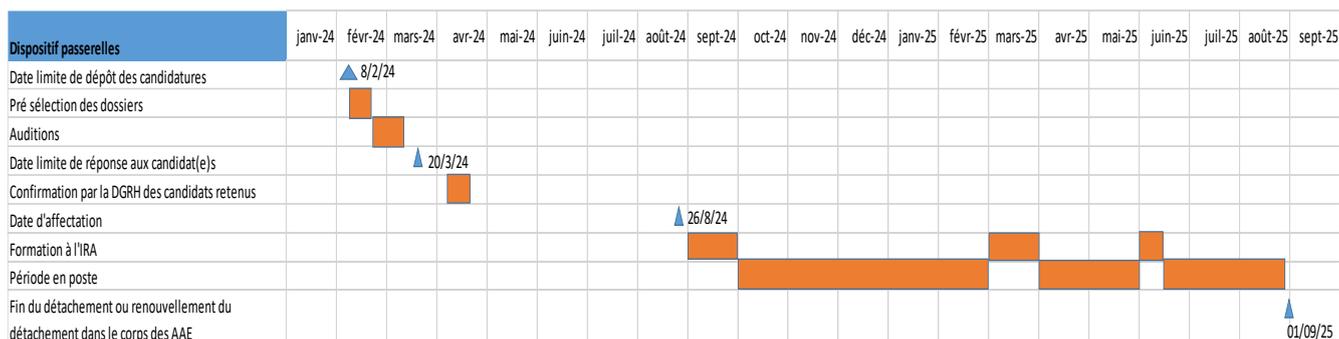
La DPATSS informe toutes les candidates et candidats de l'issue de leur candidature par courriel sur leur adresse professionnelle au plus tard **le 20 mars 2024**.

**III Calendrier du détachement et de la formation à l'IRA :**

- A compter du 26 août 2024 : affectation dans un poste pour une prise de contact avec ses interlocuteurs et découverte des missions. Durant cette période, il ou elle participe aux réunions, s'intègre dans la structure et appréhende la prérentrée et la rentrée scolaire en qualité d'administratif ;
- Puis départ en formation à l'IRA de son choix (Lille, Lyon, Nantes, Metz, Bastia) ; un ordre de préférence sera demandé : quatre semaines de formation en septembre 2024, quatre semaines en mars 2025 puis deux semaines en juin 2025.

**IVI Situation administrative du candidat retenu :**

- La ou le candidat retenu est détaché dans le corps des attachés d'administration de l'Etat pendant un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
- Durant l'année de détachement, elle ou il est rattaché pour sa gestion à l'académie de Paris et affecté sur un poste définitif. Elle ou il est rémunéré et géré par l'académie de Paris ;
- Durant sa formation à l'IRA, stagiaire de la formation continue, elle ou il bénéficie à ce titre de la prise en charge des frais de formation (déplacements entre le domicile et l'IRA, l'hébergement...) ;
- L'accompagnement la première année de détachement par un tuteur est assuré ;
- Durant la période de détachement, le traitement indiciaire correspondant à son classement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat, le supplément familial de traitement (SFT), l'indemnité de résidence (IR) le cas échéant et l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFSE) au taux plancher dont assurés ;
- Trois mois avant la fin de son détachement (soit au 1<sup>er</sup> juin 2025), la candidate ou le candidat détaché doit exprimer son souhait :
  - soit de ne pas renouveler son détachement ; dans ce cas, la réintégration dans ses fonctions dans son corps d'origine au 1<sup>er</sup> septembre 2025 est assurée et l'affectation dans l'établissement où elle ou il exerçait ses fonctions est réalisée ;
  - soit de prolonger son détachement ; dans ce cas, le détachement est renouvelé pour une période de quatre ans ; la personne reste affectée sur le poste occupé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024. Au terme de cette période, l'administration examinera les demandes d'intégration éventuelles.



**Outre une diffusion de la circulaire dans les lettres hebdomadaires Inform@lire pour le 1<sup>er</sup> degré et dans la lettre de l'encadrement et sur iprof pour le 2<sup>nd</sup> degré, cette circulaire a vocation à être diffusée de la manière la plus large possible.**

Pour le recteur de la région académique Ile-de-France,  
 recteur de l'académie de Paris,  
 chancelier des universités de Paris et d'Ile de France,  
 pour la secrétaire générale de l'enseignement scolaire  
 et par délégation,  
 le secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines

**signé**  
 Thibaut PIERRE